Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260324-2026_02_04-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à dix heures zéro minute, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Emmanuelle LE GALL-Mathieu PINSEC-Kevin COIGNAT-Aurélie CADIOU-Bernard MOLINE-Aurélie GUYADER-Arthur ROLLAND-Sylvie FABIEN-Ernest MANAC'H

Absents excusés :

Emma HERVE donne procuration à Stéphane FAILLER
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Stéphane FAILLER

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 02 04 : Attribution de délégations (informations)

Conformément à l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal. Le Maire informe le Conseil Municipal des attributions de délégations aux Conseillers municipaux suivants :

- Délégué à la voirie, éclairage et eau : Monsieur Mathieu PINSEC
- Délégué à l'école et à la communication : Monsieur Kevin COIGNAT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'attribution des délégations aux Conseillers municipaux désignés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le 23 mars 2026.

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)